

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



**UFF EPARGNE CAPITAL PLANÈTE**  
ISIN : 990000105759  
MYRIA ASSET MANAGEMENT - GROUPE UFF  
FONDS D'EPARGNE SALARIALE DE DROIT FRANÇAIS

### Objectifs et politique d'investissement

**Classification du FES (ci-après le FCPE) :** Actions internationales.

#### Description des objectifs et de la politique d'investissement

Le FCPE est un nourricier, investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en part du FCP maître Capital Planète géré également par Myria AM et dont l'objectif de gestion est de « *rechercher, sur la durée de placement recommandée, une performance en s'exposant à des thématiques durables au moyen d'une gestion active et d'une exposition à hauteur de 100% maximum aux marchés actions de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents. Le fonds investira tant sur les actions de sociétés liées aux technologies de l'eau (H2O) et du dioxyde de carbone (CO2), qu'aux énergies renouvelables, au vieillissement et toute autre thématique constituant un changement séculaire* ».

La performance du FCPE pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

La gestion de l'OPCVM maître est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Le portefeuille de l'OPCVM maître sera structuré en fonction d'un processus de gestion fondé sur une exposition stratégique aux thématiques H2O et CO2. Il s'agit notamment de la distribution d'eau ou de la protection de l'environnement. Suite à cette analyse, les gérants définiront les sociétés dotées des meilleurs caractéristiques en termes de rentabilité et de valorisation, puis adapteront leurs poids dans le portefeuille en fonction de critères de qualité tels que les compétences de management ou la solidité de la franchise.

#### Caractéristiques essentielles

Le FCPE est nourricier de l'OPCVM Capital Planète, géré par Myria AM.

Le portefeuille de l'OPCVM maître sera exposé entre 60% et 100% de son actif aux marchés d'actions à travers des investissements en actions et titres donnant accès au capital. Les titres relèveront de toutes capitalisations et seront libellés en toutes devises. L'exposition du FCP maître aux marchés des pays émergents est limitée à 50% maximum de l'actif net du portefeuille.

La sensibilité du FCP maître est comprise entre 0 et +1.

Le portefeuille de l'OPCVM maître pourra également être exposé aux marchés de taux. L'exposition du portefeuille sera réalisée indifféremment par investissement direct en instruments du marché monétaire et/ou par l'intermédiaire d'OPC « monétaires » ou « monétaire court terme ». Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé. Ils pourront être libellés en toutes devises. L'OPCVM pourra également être investi à hauteur de 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens, ainsi qu'en instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés pour exposer l'OPCVM maître aux marchés des actions et et/ou le couvrir des risques actions et devises. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.

#### Indicateur de référence

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice MSCI World (en euros, dividendes réinvestis). Il est calculé et publié par MSCI Inc.

#### Modalités de souscription-rachat

L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du teneur de compte-conservateur des parts : Amundi Tenue de Comptes – TSA 90206 – 26906 VALENCE cedex 9.

L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 12h (midi) le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est calculée chaque mardi ou le jour ouvré précédent si le mardi est un jour férié.

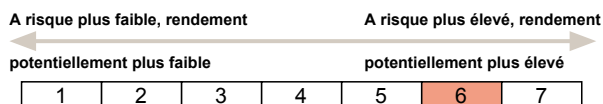
Ce FCPE capitalise ses sommes distribuables.

#### Autres informations

La performance du FCPE résulte de l'évolution de la valeur des parts de l'OPCVM maître.

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

### Profil de risque et de rendement



#### Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites

- Le FCPE se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions internationales et dans une moindre mesure des marchés de taux.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCPE ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

#### Risques importants pour le FCPE non intégralement pris en compte dans cet indicateur

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par le FCPE n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital, accru du fait que le FCPE est susceptible d'investir en titres spéculatifs.
- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du FCP Maître, dans lequel est investi votre FCPE, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du FCP Maître.

Pour consulter l'intégralité des risques liés au FCPE, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : [www.amundi-tc.com](http://www.amundi-tc.com)

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4.00% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	3.49% TTC (1)
----------------	---------------

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

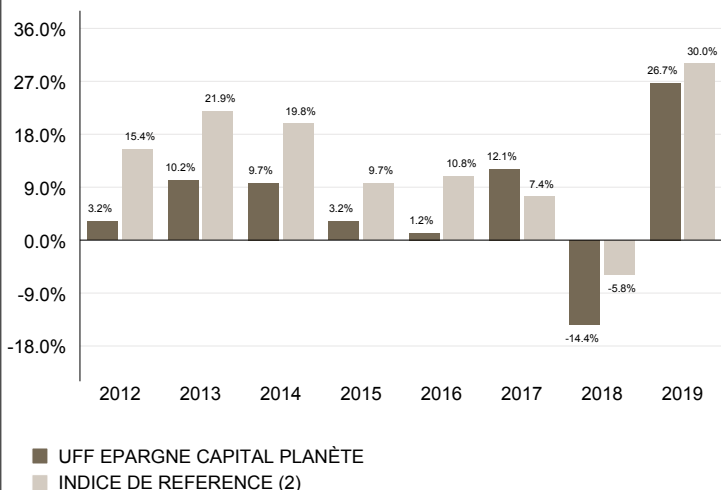
### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

(1) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet FCPE, disponible sur le site internet [www.amundi-tc.com](http://www.amundi-tc.com)

## Performances passées



Le fonds a été créé le 06 décembre 2011.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

(2) L'indice de référence est le MSCI World.

## Informations pratiques

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Teneur de compte :** Amundi Tenue de Comptes

**Forme juridique :**

Le FCPE est régi par les dispositions de l'article L.214-165 du Code Monétaire et Financier et à ce titre est investi à plus d'un tiers de son actif net en titres de l'entreprise ou d'une entreprise liée au sens de l'article L.3344-1 al.2 du Code du travail.

**Conseil de surveillance :**

Organe de contrôle et de décision, il se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion, des comptes annuels du fonds, de la gestion financière, administrative et comptable et pour l'adoption de son rapport annuel. Il est composé d'une part, de représentants des salariés, désignés par le comité d'entreprise et d'autre part, de représentants de l'entreprise désignés par la direction de l'entreprise.

**Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCPE :**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

**Union Financière de France Banque - UFF Contact - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France**

0 805 805 809 (appel et service gratuits) - [www.uff.net](http://www.uff.net)

Le DICI, le prospectus et les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître peuvent être fournis sur demande auprès de :

**MYRIA Asset Management - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France - Téléphone : 01 40 69 64 75**

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible sur le site Internet : [www.amundi-tc.com](http://www.amundi-tc.com).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 juillet 2020.

Ce FCPE est agréé et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La société de gestion de portefeuille Myria Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039.

La responsabilité de Myria Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCPE.

*Myria Asset Management, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000€ enregistrée  
au RCS de Paris sous le numéro 804 047 421. Siège social : 32 avenue d'Iéna, 75116 PARIS*